

Au niveau des règles, ce sont celles d'Onde qui prévalent.

- Si la famille d'accueil a récupéré la responsabilité légale -> elle a les droits sur l'enfant dans Onde -> elle a les droits sur l'enfant sur l'ENT
- Si la famille n'a pas la responsabilité légale -> elle n'a pas les droits sur l'enfant dans Onde (mais peut être inscrite comme personne accueillant l'enfant) -> elle n'a pas les droits sur l'enfant sur l'ENT

MES APPLIS



Console
d'administration

Si la famille a les droits, vous pouvez créer un compte sur la console d'administration

Sélectionner l'école, puis l'onglet « utilisateur »



puis, le bouton « Créer un utilisateur »



Donner le nom/prénom (voire indiquer un nom type "Famille d'accueil")

Prénom	Famille d'accueil
Nom	Benjamin
Date de naissance	<input type="text"/>  

Cocher le profil "Parent" dans "Profil"

Profil	Parent ▼
--------	----------

Cela débloquent automatiquement l'option de rattachement de l'enfant ou des enfants.

Il faut donc choisir via la zone de recherche l'enfant concerné / les enfants concernés

Ajouter la classe concernée

Profil

Parent ▼

mar|

Enfant(s) sélectionné(s)

Marie
MAR Loryk

Classe

Sans classe ▼

Sans classe

CM2 Mme
[redacted]

CM1 Mme
[redacted]

En procédant de la sorte, on déclare le compte créé comme "parent de l'élève ...".

Il récupère les droits dévolus, sauf pour le carnet de liaison qui est directement lié à Onde.

Mais cela permet cependant de nombreuses utilisations (blogs, messagerie, cahier multimédia, cahier de textes...)